

**PROCES-VERBAL DE LA QUATRIEME SEANCE DU CONSEIL
COMMUNAL DE L'ANNEE 2022
JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 à 20 HEURES
à l'Aula du collège**

Ouverture de la séance :

A 20 heures, la Présidente du Conseil, Mme Sylviane Lambelet-Blanc ouvre la séance.

Elle salue le Syndic, les Municipaux, l'Assemblée, la presse et le public et leur souhaite la bienvenue.

Elle profite de nous présenter M. M.-A. Burdet, nouveau Secrétaire Municipal, présent dans la salle.

Il est vivement applaudi

1. Appel :

52 membres sur 63 sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Excusés 11

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 juin 2022
3. Dépôt de préavis
 - Préavis 6/22 – Demande d'un crédit pour l'optimisation de la fonction ressources humaines au sein de l'administration communale
 - Préavis 7/22 - Projet d'aménagements routiers en lien avec la création d'un nouveau dépôt-garage MBC, parcelles n° 1277 et DP 12, Route de Denges
4. Rapport des commissions
 - Préavis 5/22 – Arrêté d'imposition pour l'année 2023
 - Préavis 4/22 – Demande d'un crédit pour la rénovation partielle et l'entretien du cimetière
5. Réponse au postulat Cindy Monneron – Le lac commence ici !
6. Communications des délégués aux associations intercommunales
7. Communications de la Présidente
8. Communications de la Municipalité
9. a) Droit d'initiative
b) Communications individuelles
10. Contre-appel

Après lecture par la Présidente, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022

La Présidente ouvre la discussion sur le PV du 16 juin
La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers présents et une abstention, le procès-verbal est accepté.

3. Dépôts de préavis

6/22 Demande d'un crédit pour l'optimisation de la fonction ressources humaines au sein de l'administration communale

Une commission de 5 membres est nommée à l'issue de la séance.

Commission : Mmes P. Ballot, A. Garraux, I. Linkova-Vaucher, P. Pavone-Gore, et M. S. Bergier

7/22 Projet d'aménagements routiers en lien avec la création d'un nouveau dépôt-garage MBC, parcelles n° 1277 et DP 12, Route de Denges

Une commission de 5 membres est nommée à l'issue de la séance.

Commission : Mme G. Paolino, MM P. Delaloye, J. Querol, S. Kazandjian et J. Scherer

4. Rapport des commissions

5/22 Arrêté d'imposition 2022

M. A. Chappuis résume le rapport de la Commission des finances.
La Présidente ouvre la discussion

Mme L. Marazzi signale qu'avec la conjoncture actuelle où tout augmente, l'électricité, les assurances maladie, il est vraiment malvenu d'avoir encore une augmentation des impôts. Elle trouve que cela fait beaucoup. Les retraités vont être très défavorisés.

Mme V. Robert rejoint les dires de Mme L. Marazzi. Elle ajoute que certains n'ont que l'AVS. Elle signale également qu'il y a quelques années, la Municipalité avait baissé le taux d'imposition. Elle se demande donc où est la vision du futur. Cette augmentation tombe très mal.

M. A. Chappuis spécifie que les gens qui n'ont que l'AVS ne paient pas d'impôt. Un quart de la population vaudoise ne paie pas d'impôts. Cette adaptation concerne vraiment le ménage communal et non pas les investissements.

M. P. Vallon dit que la procédure ne faisait pas mal jusqu'à maintenant lorsque l'on proposait l'arrêté d'imposition. Si nous, nous pouvons comprendre cette augmentation alors que nous siégeons, qu'en sera-t-il de la population ?

M. C. Monneron signale qu'au niveau du Canton, les impôts vont baisser de 5 points pour 2023 et les milieux patronaux vaudois demandent eux aussi, au moyen d'une initiative une baisse d'impôts de l'ordre de 12%.

M. A. Chappuis dit que le ménage cantonal se porte hyper bien. Il faut rééquilibrer les chiffres entre le canton et les communes.

M. G. Delacrétaz explique qu'il faut comprendre la stratégie de la Municipalité et ce n'est pas faute de ne pas avoir vu les grands projets arriver. Ils ont eu l'espoir que la péréquation cantonale serait réglée avant la fin de la législature cantonale, ce qui n'a pas été le cas. Et au fonds, la Municipalité a attendu toutes ces années pour modifier le taux d'impôt. Il rappelle que le taux d'impôts des Préverengeois est resté stable depuis une dizaine d'années et c'était une volonté d'épargner le contribuable avec des impôts qui n'évoluaient pas. Maintenant nous sommes à

un moment crucial et la Municipalité se rend compte que depuis 3- 4 ans, elle n'arrive plus à boucler le ménage communal. Il faut réagir. On peut aussi attendre encore une année, mais cela va induire une péjoration de la situation financière. Les Municipaux savent qu'au niveau cantonal, il y aura une baisse, ce qui annulera l'augmentation de notre commune. L'impôt communal est pour le ménage communal, pour les Préverengeois, il est pour nous.

Notre Syndic pense donc que l'augmentation demandée n'est pas négligeable, elle lui paraît supportable. Évidemment, lorsque la Municipalité a décidé sa stratégie, ils n'ont pas imaginé qu'un certain M. Poutine ferait des siennes. Pour la Municipalité, c'est le moment de rééquilibrer les chiffres communaux et elle ne peut plus attendre. Si nous refusons le préavis, des coupes devront être faites dans les services destinés à la population. Il faut se poser la question si nous voulons une Commune dynamique. Si nous refusons cette augmentation, le taux restera tel qu'actuellement, mais cela aura des conséquences. La Municipalité essaie de réduire les coûts partout et fait un travail d'assainissement de nos finances.

M. J.-M. Toinet dit qu'il a un certain nombre d'observation à partager. Le premier point est que la Municipalité s'engage à réduire son train de vie dans une perspective à long terme, ce qui est une bonne nouvelle. Il aimerait encourager la Municipalité à élaborer un budget « base zéro » pour 2023. Il s'agit d'un budget qui permet de repenser chaque ligne de dépense comme si elle était nouvelle et de se poser la question : est-ce vraiment utile ?

Exemple : quels sont les coûts de la participation à la cité de l'énergie. Est-ce nécessaire de poser des panneaux de signalisation partout dans le village ? Est-ce vraiment nécessaire de réensabler la plage de manière fréquente, récurrente ?

La Municipalité annonce de copieux projets qui auront de fortes conséquences sur les dépenses courantes : à nous de refuser certains préavis. Il incite donc le Conseil communal et surtout les commissions à exercer pleinement les possibilités de refuser certains préavis qui nous sembleraient trop onéreux.

Il faut prendre conscience que nous n'allons plus pouvoir vivre dans un luxe permanent.

Il est clair que la Municipalité a une marge de manœuvre restreinte. Il y a des projets cantonaux comme la RC. Il encourage la Municipalité à avoir un droit de regard et d'interpellation constructive sur des dépenses qui sont imposées par les organismes régionaux.

Il espère que ses appels soient entendus et il espère voir un budget 2023 établi en conséquence. Dans ce contexte, il faut donner la possibilité à la Municipalité de faire son travail et il propose donc d'accepter l'augmentation.

M. M. Badoux dit que c'est un privilège de vivre à Préverenges, ainsi que de siéger au Conseil. Il y a un moment où le rôle de conseiller est difficile, c'est lorsque nous devons accepter le budget avec des déficits. Et il se demande s'il est un bon conseiller lorsqu'il accepte ces budgets déficitaires. Son cri du cœur : si cette augmentation est acceptée, il demande un budget équilibré. Serait-il aussi possible d'avoir un budget prévisionnel 2024 et 2025 ? Nous aurions ainsi une vision de l'avenir.

M. G. Delacrétaz répond que c'est l'objectif de la Commune de refaire le budget en partant de zéro et de se questionner à toutes les lignes afin de savoir si ces dépenses sont utiles. Le travail a été commencé dans ce sens. Mais c'est un travail considérable. Mais dire que le 3 novembre, le budget 2023 sera très équilibré...les Municipaux ne sont pas magiciens.

Il prend l'engagement d'accepter toutes nos critiques sur le futur budget 2023, qui sera le plus équilibré possible.

Une bonne nouvelle : la RC1 est prévue pour 2025 avec un nouveau Conseil communal et notre Syndic ne siégera plus.

Il ajoute qu'il est tout à fait d'accord avec les propositions de M. J.-M. Toinet.

M. P.-Ph. Hermann ajoute que nous avons eu la chance pendant des années d'avoir le taux d'imposition qui n'a pas trop fluctué. Si l'on regarde les autres villages alentours, les impôts sont plus ou moins pareils. Et lorsque l'on commence à s'enfoncer, une autre solution n'est pas possible.

Mme B. Moser dit que c'est toujours impopulaire d'augmenter les impôts. Elle ajoute que la Municipalité n'a pas tellement d'autre marge de manœuvre pour faire des diminutions dans le budget. Ces dernières années, la Municipalité a apporté pas mal au niveau développement des animations qui ont été faites. Les places de jeux ont été refaites pour le public. De plus, la Municipalité a soutenu les sociétés locales. Il y a aussi le parascolaire où beaucoup de choses ont été entreprises. Si on n'accepte pas cette augmentation des impôts, beaucoup d'animations risquent de tomber.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente indique que le bureau propose de voter à bulletin secret, ce qui est accepté par plus d'un tiers du Conseil communal.

**Avec 25 oui, 25 non et 2 abstentions,
Et selon l'art. 35 B, alinéa 6 de la loi sur les communes,**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 5/22 du 7 juillet 2022,
- où le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

De refuser l'arrêté d'imposition pour l'année 2023.

4/22 demande d'un crédit pour la rénovation partielle et l'entretien du cimetière

Mme M.-P. Borgnana résume le rapport de la Commission des finances.
M. S. Bergier résume le rapport de la Commission ad hoc.

La Présidente ouvre la discussion

M. C. Meystre dit que compte tenu du refus du taux d'imposition, il faut refuser ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Avec 25 voix pour, 13 voix contre et 13 abstentions,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 4/22 du 30 mai 2022,
- où le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 92'000.- pour la rénovation partielle et l'entretien du cimetière
2. D'approuver la proposition de comptabilisation, à savoir :
Amortissement sur une durée de 5 ans du total de Fr. 92'000.- soit Fr. 18'400.- par an, dès le bouclage comptable du préavis, en principe en 2023.

DIT

Que ce montant sera payé, soit par les avoirs en compte de la commune, soit par l'emprunt

5. Réponse au postulat Cindy Monneron – Le lac commence ici !

Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 5.5.22, Mme Cindy Monneron, Conseillère communale, a déposé un postulat dont le titre est « Le Lac commence ici ! », lequel est remis en annexe. Nous avons pris contact avec la Ville de Morges, qui a réalisé cette opération en 2021. Elle a pu nous donner toutes les indications concrètes de cette mise en place.

Réponse de la Municipalité

D'un point de vue purement écologique, la demande est intéressante. Mais elle se classe plutôt dans une action de communication, sans réel effet mesurable derrière. A aucun moment, les collecteurs d'eau claires (donc les eaux de pluie qui finissent au lac au bout du tuyau) ne sont systématiquement contrôlés en termes de débit, volume, ou qualité etc...

Nous n'avons donc pas de moyen de quantifier si une telle mesure portera ses fruits ou non. Il est difficile d'en mesurer son effet de manière rationnelle. Toutefois, la Ville de Morges nous explique qu'elle a eu un écho très favorable de la part de la population.

En ce qui concerne la fourniture et l'installation de ces pastilles (voir illustration remise en annexe), il faut acheter les pastilles, puis des clous particuliers et enfin trouver le temps de les poser une à une. Le fournisseur de ces éléments est une association nommée « Envert et contre tout <https://envertetcontretout.ch/>.

Pour information, la Ville de Morges en a posé une centaine. Sur Prévèrenges, notre SIT (Service d'information du territoire) recense 385 objets sous « grilles/caniveaux » appartenant à la commune.

La Municipalité a donc pris la décision de passer commande d'une cinquantaine de plaques et de sélectionner, en collaboration avec les services communaux, les emplacements stratégiques où une telle installation se justifie.

Coûts

En termes de coûts, les chiffres communiqués sont les suivants :

- Prix pour 50 à 100 pièces : Fr. 38.00/pièce, port et TVA non comprise

Le prix pour 50 pièces est donc de $((50 \times 38) \times 1,077) + \text{Fr. } 100 = \text{Fr. } 2'146.30$

TTC.

Ces frais seront financés par le budget courant 2022.

6. Communications des délégués aux associations intercommunales

Pour la PRM, M. A. Chappuis dit que le prochain Conseil intercommunal aura lieu le 27 septembre.

Pour l'ERM, M. P.-Ph Hermann dit que le Conseil intercommunal a eu lieu le 29 juin 2022 et qu'ils ont acceptés les comptes et la gestion. Ils ont eu les élections statutaires et notre Municipal M. A. Garraux a été élu au Codir. La prochaine séance aura lieu le 28 septembre.

7. Communications de la Présidente :

Prochaines votations 2023 :

18 juin 2023 votations fédérales

Prochains conseils communaux 2022 :

3	novembre	2022 à 20h00 dépôt du budget 2023
8	décembre	2022 à 20h00 Budget 2023
15	décembre	2022 à 19h00 (souper du Conseil communal)

Prochains conseils communaux 2023 :

23	février	2023 à 20h00
27	avril	2023 à 20h00 dépôt des comptes et de la gestion
15	juin	2023 à 19h00 rapport sur les comptes et la gestion

22	juin	2023 à 20h00 séance de réserve
14	septembre	2023 à 20h00 arrêté d'imposition
19	octobre	2023 à 20h00 dépôt du budget 2024
7	décembre	2023 à 20h00 Budget 2024
14	décembre	2023 à 19h00 (souper du Conseil communal)

Dorénavant le bureau se chargera de nommer les membres des commissions adhoc. Le bureau en a discuté à l'interne et a pris des avis externes. La Présidente se permet de rappeler que les membres des commissions sont nommés et non élus à la différence des commissions permanentes et que cette manière de faire découle du règlement de la commune.

Elle nous invite bien sûr à continuer à manifester notre intérêt à participer à l'une ou l'autre des commissions liées à des préavis.

Si le bureau n'a pas suffisamment de volontaires, il nommera donc des conseillers pour faire partie de ces commissions.

Sans vouloir être trop directive, elle aimerait rappeler que c'est aussi le devoir de chaque conseillères et conseillers communaux de s'investir et de participer à des commissions. Il serait dommage de ne pas être partie prenante dans les propositions. Théoriquement si un Conseiller est nommé à une commission, il ne devrait pas pouvoir refuser. Toutefois, nous ne sommes pas encore dans une dictature, alors le bureau demande de bien vouloir très rapidement avvertir la Présidente ou Claude de son impossibilité de rejoindre l'une ou l'autre commission pour laquelle il a été nommé. Et ce afin que le bureau puisse convoquer une ou un autre conseiller.

Un autre point qu'elle souhaiterait également rappeler est le devoir de récusation ou de réserve.

Elle aimerait relever qu'il n'est pas toujours opportun d'être plusieurs membres de la même famille dans une même commission. Mais il en va de même si on est personnellement impliqué ou concerné par un préavis, ou si un membre de sa famille devait l'être.

Dans certains cas, l'implication du conseiller peut être telle qu'il pourrait être demandé à un conseiller, et ce pour préserver l'indépendance des débats, de se récuser pour les débats et pour la votation y relative, si cela n'est pas fait de manière volontaire.

Elle pense qu'il est important d'être très vigilant sur ces règles afin d'éviter tout recours.

Si vous avez des questions spécifiques à poser à la Municipalité, il serait agréable de les envoyer au Municipal concerné, si possible par mail, quelques jours avant la séance du conseil communal. Non pas pour filtrer les interventions, car vous allez continuer à poser vos questions comme de droit, mais cette manière de faire permettra aux Municipaux de pouvoir préparer la réponse. Force est de constater qu'il est quelquefois difficile, et spécialement pour des sujets complexes, d'avoir toutes les informations précises en tête. Ainsi les réponses à vos questions seront plus complètes et mieux étayées.

Pour finir, elle se permet de rappeler que les rapports de commission doivent parvenir au greffe au plus tard 10 jours avant la date du conseil. Pour sa part, elle apprécierait de recevoir un petit mail avec la composition de la commission, soit qui est le président et qui est le rapporteur de ladite commission.

8. Communications de la Municipalité :

Dicastère : Administration communale - Finances - Ecoles - Social et Cultes
M. Guy Delacrétaiz

Crise énergétique – Réflexions sur les mesures à mettre en place

Compte tenu de l'évolution de la situation sur le plan de la crise énergétique, la Municipalité procède en ce moment même à des réflexions en la matière. Bien entendu, le budget 2023 sera adapté en tenant compte des hausses de prix annoncées par nos fournisseurs. Ces hausses devraient avoisiner 50%, si l'on en croit les informations connues à mi-septembre.

D'autre part et dans le cas d'un black-out, la gestion de crise et les plans de continuité de l'activité communale sont en cours d'adaptation. Rappelons que ces plans avaient été mis en œuvre lors de la crise du COVID au printemps 2020. En situation de crise, il ne s'agit pas de réfléchir à des économies de courant mais de définir quelles infrastructures resteraient alimentées afin de garantir le fonctionnement minimal de la commune et qui sont les personnes qui piloteront la situation.

Appui et conseil dans le cadre du futur appel d'offre restauration scolaire

La commune s'est allouée l'aide de l'entreprise PHAR pour des prestations d'appui et de conseils dans le cadre du futur appel d'offres restauration pour les cantines scolaires et l'UAPE. Cet appel d'offres aura lieu en 2023.

Statistique de la population au 31 août 2022

La statistique de la population au 31 mai 2022 : 5'275 habitants résident à Prévèrenges et 68 sont en séjour.

Dicastère Développement durable - Transports publics - Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique

M. Manuel Zenger

Réduction de consommation énergétique

Afin de participer à l'effort de réduction de consommation énergétique, la Municipalité a décidé de :

- Réduire la température des bâtiments chauffés (Écoles, Administration, diverses salles) : en visant 20 à 21°C à la place de 22 à 23°C comme ce fut le cas les années précédentes.
- Réduire l'horaire de chauffage intensif des bâtiments (Écoles, Administration, diverses salles) et ainsi garantir un maximum de confort entre 7 h et 18 h. Ainsi, après 18 h, il y aura un passage au chauffage de maintien nocturne des bâtiments, soit entre 16 et 18 degrés.
- Rendre les thermostats des radiateurs inaccessibles à tous les utilisateurs, en dehors du service technique.

Économie de consommation d'électricité dans les bâtiments

Sur le point d'économie de consommation d'électricité, nous avons par le passé déjà fait quelques actions. Toutefois nous pouvons encore contribuer à diminuer la consommation d'électricité de nos bâtiments :

- Continuer le remplacement dans tous les bâtiments des luminaires gourmands en consommation d'électricité, par les luminaires LED.
- Proscrire l'utilisation des chauffages électriques dans les bureaux.
- Imposer de couper le courant de tous les postes de travail informatiques et des imprimantes dès qu'une absence prolongée est prévisible. Raccorder lesdites installations à des multiprises dotées d'interrupteur capable de couper toute alimentation.

En dehors de toutes les propositions d'économies d'énergie, nous devons garantir, en cas de coupure du gaz, le maintien du chauffage des écoles. Pour ce faire, la Municipalité a décidé de procéder à une dépense extraordinaire de Fr. 60'000.00 pour remplir la citerne à mazout afin d'assurer le chauffage en cas de coupure du gaz.

Informatique

L'amélioration du wifi communal se poursuit et permet notamment lors de séances officielles du Conseil communal de fournir de meilleures capacités.

Dicastère : Ressources humaines - Cyberadministration - Economie - Culture et Jeunesse

Mme Karine Storm-Devolz

La CyberAdministration ou plutôt L'Administration Nouvelle génération

Afin de clarifier et d'éviter une confusion sur ce dont ce dicastère est responsable nous avons décidé de renommer le dicastère CyberAdministration en Administration Nouvelle génération.

En effet, nous avons remarqué que le terme « cyber » s'associe pour beaucoup de monde à la cyber-sécurité exclusivement. Cette dernière est un point important que nous ne voulons pas ignorer et qui est traité par le département informatique, sous la responsabilité de Manuel Zenger.

L'Administration Nouvelle génération couvre de manière générale l'amélioration des processus de l'Administration. Tout comme notre environnement, notre administration communale change et doit évoluer afin de servir au mieux notre population et de maximiser l'efficacité au travail de nos employés communaux.

Au travers de l'Administration Nouvelle génération, nous allons réévaluer notre façon de faire les choses au sein de la commune, repenser, simplifier et automatiser certains processus, amener de nouvelles idées, implémenter de nouvelles technologies, etc... En bref cela va nous permettre de moderniser l'administration.

Ressources humaines

Comme vous avez pu le lire dans le préavis RH 6/22, l'année 2022 est une année de transformation pour ce service. Nous sommes dans une période difficile actuellement car notre gestionnaire RH nous a quitté à fin août et notre responsable RH interim termine son mandat à fin septembre.

La bonne nouvelle c'est que nous avons terminé à fin août comme prévu notre procédure de recrutement pour l'engagement d'un responsable RH permanent dont je vous avais parlé au mois de juin. Nous avons retenu et engagé une candidate qui débutera officiellement le 1er décembre.

Culture et Evénements

Nous avons prévu pour cette fin d'année de continuer d'offrir à notre population des événements qui nous rassemblent avec l'aide des sociétés locales pour certains d'entre eux. A noter :

- Prév'Mange sera de retour début octobre (le week-end du 1er et du 2) avec le pressoir à propulsion humaine, une dégustation des jus pressés et des balades gourmandes chez nos commerçants. Un flyer vient d'être distribué à ce sujet.
- Nous avons également prévu des jeux pour tous, des concerts classiques, une pièce de théâtre, un atelier senior et des Escape Games.
- Et comme chaque année nous animerons Préverenges avec les Fenêtres de l'Avent et notre traditionnel Noël au Village
- Et entre les fêtes, les fameux lotos – celui de l'Abbaye est prévu pour le 30.12.

Pour plus de détails en ce qui concerne les dates, heures et lieux de ces événements, je vous laisse vous référer au prochain numéro du Journal de Préverenges qui sera publié d'ici la fin du mois de septembre.

Dicastère : Urbanisme - Constructions - Mobilité – UAPE

M. Hervé Nusbaumer

Pôle scolaire

Faisant suite à l'approbation par le Conseil communal du préavis no 2/22 relatif au crédit d'étude pour le réaménagement du site scolaire les Voiles du Léman, la Municipalité informe le Conseil que la phase des études-test, débutée le 31 mai dernier suit le planning initial et se poursuit avec le troisième atelier qui aura lieu le 22 septembre. L'image directrice finale est prévue pour le début de mois de novembre.

Auberge de l'Étoile

A la suite du retrait du préavis 1/22 et conformément aux souhaits des Commissions, la Municipalité a lancé une étude patrimoniale du bâtiment. Madame Olga Kirikova, historienne de l'art et architecte EPFL du bureau DOM architectes associés à Lausanne est en charge de cette étude. Ce bureau a fait l'objet d'une recommandation de la part de la Direction cantonale de l'archéologie et du patrimoine. Le résultat de cette étude est prévu d'ici la fin du mois de novembre. Ensuite, une analyse foncière, visant à dresser les différents scénarios (p. ex : vente de la parcelle, partenariat privé public, DDP, etc...) débutera à la suite de l'étude patrimoniale du bureau d'architectes et se basera sur les orientations données par celle-ci.

Pour palier partiellement à l'absence de restaurant à l'Étoile, la Municipalité a autorisé la mise en place d'une offre en Food Trucks au parking de l'Étoile.

Eclairage public

Une action d'extinction partielle de l'éclairage public a eu lieu sur le territoire communal situé au sud de la route cantonale, à l'occasion de la nuit des Perséides entre les 11 et 13 août. Cet événement, organisé par l'association « Projet Perséides » a été largement suivi par les communes avoisinantes et devrait être reconduit pour les prochaines années.

Un audit relatif à l'efficacité de l'éclairage communal a été effectué en fin d'année dernière. Celui-ci a démontré qu'il est nécessaire de poursuivre la modernisation de l'éclairage public, car le potentiel d'économie électrique qui en résulte est important. Pour ce faire, un plan directeur de l'éclairage public va être élaboré, afin de permettre une meilleure planification de sa modernisation durant les prochaines années.

Requalification RC 1

À la suite de l'essai des arrêts bloquants sur chaussée et passage piétons en surface réalisés en début d'année et qui s'est avéré très positif, la Municipalité, avec l'aide de ses mandataires et de Région Morges, informe le Conseil qu'elle a poursuivi ses travaux sur le projet de la RC1. Compte tenu des contraintes liées à ce tronçon, notamment en matière de progression des transports publics, de l'amélioration des cheminements de mobilité douce, mais également en matière de lutte contre les îlots de chaleur et de protection des murs historiques, la Municipalité va présenter l'état d'avancement du projet à la sous-commission des espaces publics du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines pour obtenir un avis interdisciplinaire de la part du Canton. Cette séance aura lieu au début du mois d'octobre prochain.

Révision du Plan d'affectation communal (PACOM)

La Municipalité informe le Conseil que la révision du PACOM se situe dans sa phase d'examen préalable et que la transmission du projet au Canton est envisagée d'ici la fin de cette année.

UAPE Les Guifettes

L'UAPE Les Guifettes augmentera le nombre de places d'accueil de 108 à 120 places sur le site de Pavillon. Ceci répond à une demande importante des familles pour la prochaine rentrée. Une modification de l'autorisation d'exploiter est actuellement en cours.

Dicastère : Sécurité publique - Espaces verts et voirie - Protection civile – Sports

M. Alain Garraux

Directives sur les Food Trucks

En complément des dispositions du règlement de police, la Municipalité a décidé d'établir une directive sur les Food Trucks. Cette directive explicite les règles à respecter pour les exploitants ainsi que les critères d'attribution des concessions. Sur le plan financier, la Municipalité constate que les tarifs facturés pour

l'empiètement sur le domaine public devront être revus. La modification du règlement y relatif sera entreprise à brève échéance et sera soumise au Conseil communal.

Plage Zéro Déchet

Une information complète sur le sujet sera présentée en fin de processus soit après le 30 septembre prochain. A première vue, les résultats sont très positifs. Certains points devront être améliorés, mais en termes de volume, le résultat dépasse les espérances de la Municipalité. Le Conseil communal sera naturellement tenu au courant en temps voulu. Et afin de vous permettre de faire passer le message ou de gérer vos déchets lors d'une sortie en famille par exemple, la Municipalité vous offre à chacune et chacun un magnifique sac de notre action Plage Zéro Déchet et elle espère que vous en ferez bon usage et que vous le réutiliserez souvent.

Gestion du cimetière

Dans la cadre de la poursuite de la digitalisation de notre administration, la commune a fait l'acquisition d'un module complémentaire à Citizen pour la gestion du cimetière. Ce module va nous permettre de gérer de manière plus professionnelle et surtout plus pérenne toutes les tombes, les désaffectations et toutes modifications sur demandes des familles des défunts.

9.

A) droit d'initiative

Rien à signaler

B) communications individuelles :

M. J. Chomette est étonné que nous ne soyons que 52 Conseillers présents pour un ordre du jour aussi important.

Mme C. Monneron n'a pas réagi lors de la réponse de la Municipalité pour son postulat. Elle la remercie, mais signale qu'il n'est pas mentionné dans la réponse le nom de Mme V. Eggenberger qui faisait partie de ce postulat.

Mme V. Eggenberger fait partie de Préventraide et signale que cette aide est vraiment nécessaire pour certains Préverengeois qui doivent se rendre chez le médecin et qui ne peuvent plus prendre le bus. Elle souhaiterait que plus de personnes y participent. Si quelqu'un est intéressé, elle les prie de s'adresser à Mme C. Roberto.

M. P.-Ph. Hermann demande où en est le chantier du centre du Village qui n'avance pas. Il se réjouit de demander de l'aide à la commune pour la Fête de l'Abbaye de 2023.

M. G. Delacrétaz répond que des squelettes datant de l'An 1'500 ont été trouvés et que les personnes qui travaillent sur ce dossier, prennent leur temps et qu'elles coûtent cher.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Secrétaire procède au **Contre-Appel.**

Il est 21h45 lorsque la Présidente clôt la séance

La Présidente

Sylviane Lambelet-Blanc



La Secrétaire

Claude de Titta

Approuvé lors de la séance du 3 novembre 2022